

“venaient les défendre contre des bandes d'aventuriers qui pourraient tenter d'y faire irruption.”

Voilà ce qui a été dit d'abord ; au bout de quelques jours on a modifié légèrement ce langage, et l'on a dit que “l'on protégerait les Etats Romains, bien que l'on vit avec peine que l'armée du St. Père ne fût pas exclusivement indigène.”

Enfin, quand on vit qu'on pouvait lever le masque, on écrivit sur un ton de menace “que l'on envahissait l'Etat Romain parce que l'armée n'était pas exclusivement indigène,” et avant même que la lettre ait pu être répondue, avant qu'on ait laissé le temps que le droit des gens exige pour toute déclaration de guerre, on entra sur le territoire du St. Père, cherchant ainsi à surprendre une armée sans défiance et non encore complètement organisée.

“Cette déloyauté, dit Mgr. Gerbet, a fait de cette campagne un guet-à-pens d'un bout à l'autre, et les dépêches hypocrites de Turin sont tachées du sang des dernières victimes même qui ont succombé sous Ancône.”

Et d'ailleurs de quel droit le Piémont prescrit-il à un Etat indépendant ce qu'il doit faire dans son organisation intérieure ? et de quel droit de plus lui refuse-t-il ce que tous les Souverains regardent comme licite et permis pour chacun d'eux ?

Comment ne veut-il pas d'auxiliaires étrangers à Rome lorsque la France y tient un *Corps d'Occupation* ; lorsque naguère encore, on conseillait au Pape dans de grandes brochures, si connues, de confier sa garde à des troupes fournies par les divers Etats de l'Italie ; lorsqu'on ne conteste pas ce droit à aucun Souverain en Europe et lorsqu'il serait surtout injuste de le contester à Celui qui, étant le Père de tous les catholiques, doit pouvoir accueillir ceux de ses fils qui demandent d'eux-mêmes d'entrer dans les troupes pontificales et de concourir à la défense de l'Eglise.”

Tels sont les prétextes dont le gouvernement appuie ses entreprises criminelles et sacrilèges, le tout fortifié d'autres raisons subsidiaires aussi dérisoires, “c'est qu'il prétend venir pour protéger les autorités pontificales, qu'il veut rétablir en Italie les bases de l'ordre moral,” et même il va plus loin et pousse le mensonge jusqu'au blasphème, disant “que ses succès sont une récompense divine, parce que lui, il sert Dieu et que le Pape ne le sert pas. Nous voyons en tout ceci l'accomplissement d'une juste loi, qui domine la parole humaine. Quand un homme d'esprit essaie de justifier sa conduite par des raisons solles, c'est qu'il cache les vraies. Quand il extravague dans ce qu'il dit, c'est qu'il a honte de ce qu'il veut. Quand il se résigne à être manifestement un hâbleur, c'est qu'il sent dans son âme quelque chose de plus déshonorant que le mensonge de sa bouche. Les gouvernements n'échappent pas à cette loi, ou plutôt elle pèse particulièrement sur eux. Lorsqu'ils se livrent à la perversité,

elle les condamne inexorablement à l'absurdité ; c'est leur première punition.”

Plus loin, Mgr. Gerbet exposant dans l'expédition piémontaise le mépris du droit des gens, l'oubli des lois de l'honneur militaire : “les troupes de Victor Emmanuel pénétrant dans les Etats de l'Eglise, sans déclaration de guerre, c'est-à-dire avec escalade et effraction comme des voleurs de nuit,” montre que toutes ces violations des lois qui régissent la guerre reculent la société jusqu'au droit payen, et font du chef de l'entreprise un chef de la race des Vandales, un Genserik qui croit qu'on ne le reconnaîtra pas parce qu'il s'est fait Machiavel.

Il passe ensuite aux héroïques défenseurs de la Papauté, non pas vaincus, mais assassinés. Cernés par des multitudes de soldats, environnés, écrasés de loin par des armes terribles, succombant comme les martyrs de la Légion Thébaine, placés comme eux dans des conditions telles, qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient vaincre, pas même se défendre, mais qu'ils ne pouvaient que mourir pour la foi qu'ils professaient.

Aussi, dit Mgr. Gerbet, les champs de Castelfidardo et de Lorelle auront, dans les Annales de la Religion, une place presque aussi belle que celle qui est réservée à la Vallée d'Agaune.

On sait que six mille soldats chrétiens de l'armée de Dioclétien, vers l'an 303, furent sommés de sacrifier aux faux dieux dans les Montagnes de la Suisse, vers cette ville que l'on appelait Agaune, et qui s'appelle maintenant St. Maurice. On sait que ces nobles chrétiens, avec St. Maurice à leur tête, qui étaient tous originaires de l'Egypte et des pays de la Thébaine, célèbres à tant de titres, refusèrent héroïquement d'obéir aux ennemis de Dieu, qu'ils furent décimés deux fois de suite par les légions impériales, et que le reste résistant encore fut massacré. Mais il ne faut pas oublier que c'est peu de temps après, que Constantin défaisait ses ennemis et se proclamait protecteur des chrétiens.

C'est à ce fait que Mgr. Gerbet fait allusion, l'invoquant comme témoignage de la confiance que nous devons avoir pour le sang des martyrs.

Nous terminons par une pensée qui vient magnifiquement se joindre à tant d'autres si belles, nous devons sans-doute prier pour ces âmes chéries, mais avec quelle confiance, puisqu'elles se sont dévouées pour Celui à qui il a été dit :

“Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux.”

Mgr. Dupanloup, Mgr. Pie, Mgr. Gerbet ont donc hautement proclamé les droits de la justice et de la vérité, et cela avec tout l'éclat et la force que l'on pouvait attendre de leur talent. Nous citons aussi avec bonheur un écrit de M. de Montalembert que l'espace ne nous permet pas de reproduire ici, mais qui a paru dans plusieurs journaux religieux de France et du Canada : nous mentionnons ces manifestations avec bonheur, parce qu'il nous semble qu'elles doivent